

Nouveautés version 2026●

Comptabilité des débiteurs

Classe	C1 / Public
Version	V1.0
Date	03.03.2026

Cette documentation est protégée par des droits d'auteur.

En particulier, le droit de copier, exposer, distribuer, traiter, traduire, transmettre ou enregistrer une partie ou l'ensemble du support par n'importe quel média (sous forme graphique, technique, électronique et/ou digitale, y inclus la photocopie et le téléchargement) est strictement réservé à Abacus Research AG. Toute utilisation dans les cas mentionnés ou dans les cas autres que ceux autorisés par la loi, notamment toute utilisation commerciale, requiert auparavant un accord par écrit d'Abacus Research AG. Ces documents ne sont accessibles qu'aux participants autorisés des formations/cours et aux partenaires pour leur propre usage.

D'après l'art. 67 al. 2 LDA, la violation par métier des droits d'auteurs peut être sanctionnée.
Copyright © 2026 by Abacus Research AG, 9300 Wittenbach SG

Sommaire détaillé

Le présent document s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes et utilise la forme masculine pour plus de lisibilité.

1.	Facturation interne	4
1.1	Licence requise	4
1.2	Activer la compensation interne dans les Débiteurs	4
1.3	Programme 419 "Définition compensation interne"	5
1.4	Saisie de documents avec compensation interne	10
1.5	Compensation de documents avec compensation interne	12
2.	Nouvelle validation des rappels	13
3.	Programme 111 "Imputation des documents"	14
4.	Programme 211 "Imputation des paiements" (Browser Edition)	16
4.1	Browser Edition en standard	16
4.2	Nouvelle barre de menu	16
4.3	Nouveau filtre standard dans l'aperçu	16
4.4	Masque personnalisable	16
4.5	Contrôle de licence adapté pour les paiements en monnaie étrangère	17
4.6	Afficher ou masquer les colonnes dans le grid d'aperçu	17
4.7	Ajout de champs au filtre	17
4.8	Toggle "Afficher uniquement les documents et paiements ouverts" remplacé par un filtre de recherche	18
4.9	Module UI pour les derniers paiements	18
4.10	Module UI pour les notes	19
4.11	Afficher le module UI "Solde" en monnaie étrangère	19
4.12	Module UI "Solde" complété par le numéro de client	19
4.13	Ajout de champs supplémentaires au module UI "Info document"	20
4.14	Ajout de champs supplémentaires dans le dialogue de décomptabilisation des paiements anticipés	20
4.15	Saisie des paiements complétée par le montant en monnaie de base	20
4.16	Masquer les documents AP du grid d'aperçu	20
4.17	Traiter paiements collectifs	21
4.18	Décomptabilisation directe du montant restant lors de la saisie du paiement	21
4.19	Saisie des paiements pour les arrangements de paiement	25
4.20	Saisie du paiement pour un autre document dans le sous-aperçu	26
4.21	Saisir une nouvelle affaire sur paiement anticipé	27
4.22	Décomptabiliser le montant restant d'un paiement collectif en monnaie étrangère en tant que paiement anticipé	27
4.23	Compensation des arrangements de paiement avec les paiements partiels et les notes de crédit	27
4.24	Déduction automatique de l'escompte dans l'assistant de paiement collectif	27
5.	Programme 221 "Création du traitement de paiement"	28
5.1	Imputer le traitement de paiement via le prog. E213	28
6.	Programme 241 "Créer et envoyer des rappels".	29

6.1	Ajout de colonnes supplémentaires dans le grid	29
6.2	L'intervalle des rappels est désormais calculé par procédure de rappel	29
7.	Programme D243 "Édition de la liste des rappels"	30
7.1	Afficher la note de blocage et la note client	30
7.2	Intégrer le dossier dans la liste de rappel	30
8.	Programme 252 "Compensation automatique NCI, etc" (Browser Edition)	31
8.1	Remplacer la date de compensation en option	31
8.2	Contrat objet et catégorie de loyer ajoutés comme critère de concordance	31
8.3	Extourner le traitement de compensation	32
9.	Programme 441 "Définition des genres de paiement"	33
9.1	Définir une proposition de section de frais pour les "frais de rappel", les "paiements excédentaires" et les "intérêts"	33
9.2	Indiquer le texte de rapprochement avec la formule sur le genre de paiement "Paiement"	33
9.3	Extension des tables pour le texte de rapprochement	33
9.4	Les sources de référence pour le rapprochement ont été renommées	33
10.	Programme 422 "Comptes standards et auxiliaires"	34
11.	Programme 621 "Paramètres de l'application"	35
11.1	Optimisation du classement et des paramètres des annexes pour les définitions AbaReport avec "Contexte document"	35
11.2	Adaptation du composant de dossier pour eBill Direct Debit	35
12.	Programme 626 "Définitions des champs base de données"	36
12.1	Userfields sur la table DZL	36
12.2	Champs supplémentaires disponibles dans la table DPS	36
13.	Programme Q974 "Concepteur de processus"	37
14.	Extensions Interface API REST	38
14.1	Nouvelle entité "Paiements"	38
14.2	Nouvelle action sur l'entité "Documents"	38
14.3	Customers étendu avec champs de groupes de documents libres	38
14.4	Nouvelle entité "Frais de rappel".	38
14.5	Nouvelle entité "Procédure de rappel"	38
14.6	Nouvelle entité "Compensations"	38
15.	DeepBox / AbaScan Pro	39
15.1	AbaScan Classic n'est plus supporté à partir de la version 2026	39
15.2	Droits d'accès adaptés	40
15.3	La combinaison d'un document "déjà payé" et de "documents en suspens" ne déclenche pas de paiement	41
15.4	Reprendre la proposition de genre de prestation de DeepBox	41
15.5	Transmettre les informations de délimitation via DeepBox	42
15.6	Extension des champs d'utilisateur pour la définition du mapping	43
15.7	DeepBox Division sur les positions (imputation inter-divisions)	43
15.8	Extension "Documents payés"	44
15.9	Validation du taux de TVA	45
15.10	Prise en charge d'autres types de documents	47
16.	Nouvelles spécifications QR	48

1. Facturation interne

Une nouvelle fonction est disponible à partir de la version 2026 pour le traitement des compensations internes entre la Comptabilité des débiteurs et la Comptabilité des créanciers.

Cette fonction permet de créer automatiquement un document créanciers sur la base du document débiteur correspondant. De même, la compensation entre le document débiteurs et le document créanciers s'effectue de manière automatisée.

Les chapitres suivants décrivent les nouveaux paramètres pour la facturation interne ainsi que la saisie pour les documents avec facturation interne.

1.1 Licence requise

Pour pouvoir utiliser la facturation interne, les conditions de licence suivantes sont nécessaires :

- Version de base Comptabilité des débiteurs
- Version de base Comptabilité des créanciers

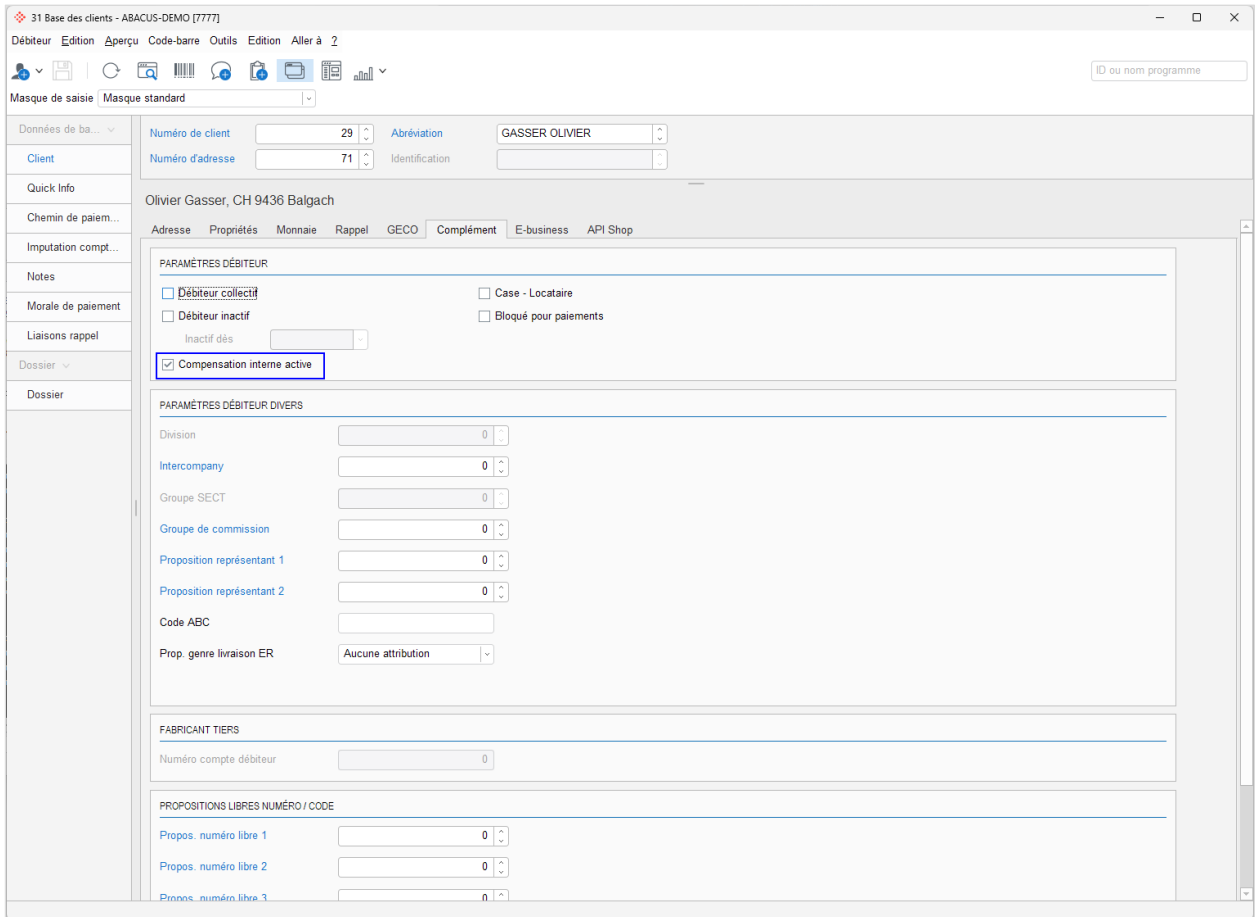
Dans la mesure où la compensation entre le document débiteurs et le document créanciers doit se faire automatiquement, l'option "Compensation fournisseurs/clients" doit être sous licence dans la Comptabilité des créanciers.

1.2 Activer la compensation interne dans les Débiteurs

Dans le programme 31 "Base des clients", la nouvelle case "Compensation interne active" se trouve dans l'onglet "Complément". Si une définition appropriée existe dans le programme 419 "Définition compensation interne", un document créanciers sera automatiquement créé si la case est cochée.

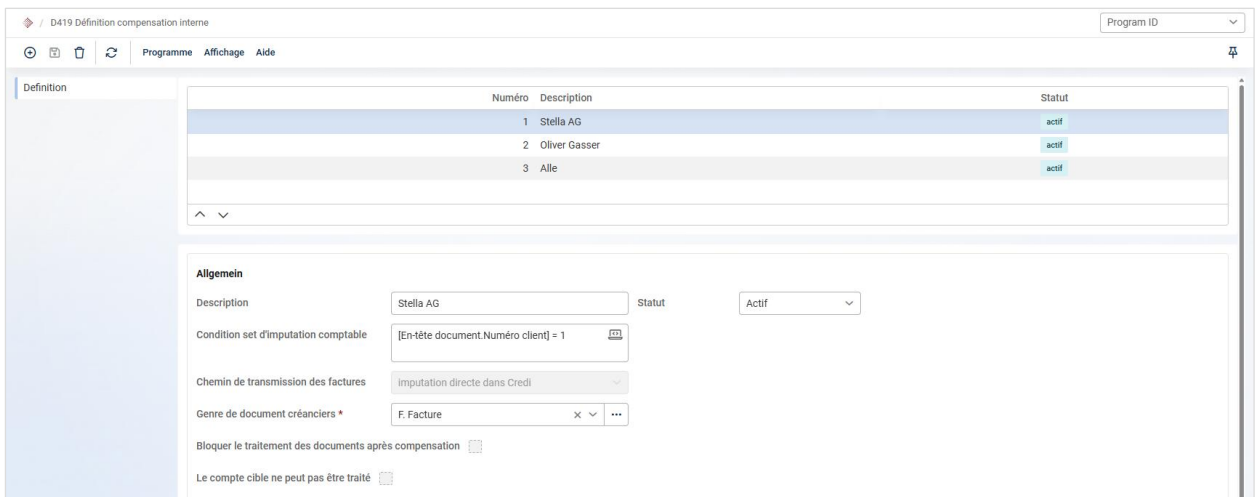


Indication : Pour la création du document créanciers, le créancier avec un numéro d'adresse identique est utilisé. En conséquence, l'adresse doit être dans le prog. K31 "Base des fournisseurs" comme "Fournisseur ouvert".



1.3 Programme 419 "Définition compensation interne"





Les attributions de l'imputation comptable pour la facturation interne sont définies dans le programme 419 "Définition compensation interne". En fonction de l'imputation comptable du document débiteurs, l'imputation comptable correspondante du document créancier peut être définie. Les paramètres et les champs sont décrits ci-dessous.





Description des champs :

Section "Généralités"

Description	La description pour le set d'imputation comptable peut être indiquée dans ce champ.
Statut	Si un set d'imputation comptable n'est pas utilisé, il peut être désactivé ici.
Set d'imputation comptable Condition	<p>L'éditeur de formules permet de définir la condition du set. Elle indique le moment précis où le set doit être utilisé. La condition est obligatoire. Si celle-ci est valable en général, il faut lui attribuer la valeur "true".</p> <p> Exemple : Si un set propre est défini par division, la DIV de l'en-tête du document peut être indiquée comme condition.</p> <p> Attention : Si la condition est remplie lors de la saisie du document et qu'aucune imputation comptable correspondante n'est trouvée, un message d'erreur apparaît en conséquence.</p>
Chemin de transmission des factures	Dans la version 2026, la transmission de la facture est toujours définie sur "imputation directe dans Credi".
Genre de document créanciers	On sélectionne ici le genre de document pour le document créanciers. Dans la Release de la version 2026, seuls les genres de documents avec la définition "Facture" peuvent être sélectionnés.
Case "Bloquer le traitement des documents après compensation"	<p>Si cette case est cochée, les documents issus de la compensation interne ne peuvent plus être traités après la compensation.</p> <p> Information : Cette fonction n'est pas encore disponible dans la Release de la V2026.</p>
Case "Le compte cible ne peut pas être traité"	<p>Si cette case est cochée, le compte du document créanciers ne peut pas être traité. L'imputation comptable restante est toutefois possible.</p> <p> Information : Cette fonction n'est pas encore disponible dans la Release de la V2026.</p>



Indication : Il est possible de créer au maximum 100 sets d'imputation comptable actifs.



Attention : Si le projet est géré comme un niveau propre, l'imputation comptable cible doit être définie telle qu'elle sera remplie lors de la saisie manuelle dans le programme K11 "Saisie / correction des factures". En d'autres termes, si le paramètre "SECT niveau 1 modifiable" est activé et qu'un document est saisi avec un projet, celui-ci sera également rempli dans le champ SECT2. En conséquence, le projet doit également être indiqué dans le champ SECT2 dans le 419 "Définition compensation interne".

D419 Définition compensation interne / Définition 7777-ABACUS-DEMO Program ID

Programme Outils Affichage Aide

Définition

Numéro	Description	Statut
1	0. Gasser	actif
2	Groupe documents 1	actif
3	Général	inactif

Le compte cible ne peut pas être traité

Attribution de l'imputation comptable Saisie du document

Source Compte Sélection	Source Section de frais 1 S...	Source Section de frais 2 S...	Source Projet Sélection	Compte cible	Objectif Section de frais 1	Objectif Section de frais 2	Projet cible
3000	200			4200	191	0	0

Modifier entrée existante

Source Compte Sélection
Domaine: 3000

Source Section de frais 1 Sélection
Domaine: 200

Source Projet Sélection
Domaine: Rechercher

Source Section de frais 2 Sélection
Domaine: Rechercher

Compte cible *: 4200. Achats de marchandise A

Projet cible: Rechercher

Objectif Section de frais 1: 191. SECT de base COFI 1er niveau

Objectif Section de frais 2: 0.



Description des champs :

Section "Attribution de l'imputation comptable Saisie du document"

Attribution de l'imputation comptable Saisie du document

Différentes définitions pour l'imputation peuvent être indiquées ici.

Les données suivantes sont affichées dans le grid :

- Source Compte Sélection
- Source Section de frais 1 Sélection
- Source Section de frais 2 Sélection
- Source Projet Sélection
- Compte cible
- Section de frais 1 cible
- Section de frais 2 cible
- Projet cible

Valeurs source

L'imputation comptable du document débiteurs, nécessaire à la détermination de l'imputation comptable cible appropriée du document créanciers, est définie dans les valeurs sources.

Les valeurs sources suivantes peuvent être enregistrées ici avec un intervalle de-à :

- Source Compte Sélection
- Source Section de frais 1 Sélection
- Source Section de frais 2 Sélection
- Source Projet Sélection

Valeurs cible

Pour les valeurs cibles, une proposition d'imputation comptable du document créanciers est définie.

Les valeurs cible suivantes peuvent être définies :

- Compte
- SECT1
- SECT2
- Projet



Indication : Contrairement aux valeurs sources, il n'est possible de définir qu'une seule valeur par champ. En d'autres termes, il n'est pas possible de définir un intervalle (par exemple pour le compte).



Exemple : L'exemple ci-dessous illustre le lien entre les valeurs sources et la valeur cible.

Les sets d'imputation comptable suivants sont définis dans le programme 419 "Définition compensation interne" :

N° set d'imputation comptable	Valeurs source	Valeurs cible
1	<ul style="list-style-type: none"> • Compte Sélection : 3000-3200 • SECT1 Sélection : 100-120 • SECT2 Sélection : 0 • Projet Sélection : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte : 4000 • SECT1 : 200 • SECT2 : 0 • Projet : 0
2	<ul style="list-style-type: none"> • Compte Sélection : 3001 • SECT 1 Sélection : 110 • SECT2 Sélection : 120 • Projet Sélection : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte : 6400 • SECT1 : 300 • SECT2 : 250 • Projet : 0
3	<ul style="list-style-type: none"> • Compte Sélection : 3001 • SECT 1 Sélection : 110 • SECT2 Sélection : 120 • Projet Sélection : 1000 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte : 6400 • SECT1 : 300 • SECT2 : 250 • Projet : 1000

Si un document débiteurs est créé avec le compte 3100 et la SECT1 avec 110, le set d'imputation comptable 1 s'applique désormais, car l'imputation comptable source se trouve dans l'intervalle du set 1. En conséquence, la proposition d'imputation comptable est créée pour le document créanciers avec le compte 4000 et la SECT1 200.

Si le document débiteurs est créé avec le compte 3001 et la SECT1 110 et la SECT2 120, le set d'imputation comptable 2 s'applique désormais. Le compte et la SECT1 se trouvent certes dans l'intervalle du set 1, mais la SECT2 n'y correspond pas, raison pour laquelle le set 2 est utilisé. Par conséquent, le document créanciers est créé avec le compte 6400, SECT1 300 et SECT2 250.

1.3.1 Programme 419 "Définition compensation interne" avec divisions et entreprises

Si un mandant a des divisions sans entreprise active, il est possible de définir en plus la division dans le programme 419 "Définition compensation interne". Si des entreprises sont également actives, le champ "Entreprise" est également disponible.

The screenshot shows the SAP configuration interface for '419 Définition compensation interne - Unternehmen [1313]'. The main table lists the configuration entry '1 Interne Verrechnung' with a status of 'actif'. The 'Généralités' section contains the following fields:

- Description: Interne Verrechnung
- Statut: Actif
- Condition set d'imputation comptable *: true
- Chemin de transmission des factures: Imputation directe dans Credi
- Genre de document créanciers *: F. Facture
- Entreprise: 1.
- Division: 10. Jose
- Bloquer le traitement des documents après compensation:
- Le compte cible ne peut pas être traité:

The 'Valeur cible' section contains the following fields:

- Entreprise: 2.
- Division cible: 20. A
- Compte cible *: 4200. Handelswarenaufwand A
- Objectif Section de frais 1: 100. Reinigung
- Objectif Section de frais 2: 0.



Description des champs :

Entreprise dans la section "Généralités" Cette entreprise sert à délimiter la DIV qui sera indiquée sur l'en-tête du document créanciers.

Division On définit ici la division qui doit être utilisée pour l'en-tête du document créanciers.

Entreprise dans la section "Valeur cible" Cette entreprise sert à délimiter la DIV et les imputations comptables qui sont utilisées sur la position du document.

Division cible On définit ici la division qui doit être utilisée pour la position du document fournisseurs.



Indication : Si l'on définit la division "0", c'est toujours celle du document débiteurs qui est utilisé pour le document créanciers.



Attention : Si le paramètre "Division sur la position du document" n'est pas activé dans les paramètres de l'application, la division cible est ignorée par le prog. D419 et la DIV de l'en-tête du document est copié sur la position.

1.3.2 Supprimer définition

Les définitions d'imputation comptable saisies ne peuvent être supprimées que si elles n'ont pas encore été utilisées. Dès qu'un set d'imputation comptable a été utilisé, il ne peut être que désactivé.

1.4 Saisie de documents avec compensation interne

La saisie du document débiteurs s'effectue comme jusqu'à présent. Dès que le document débiteurs remplit la condition du set d'imputation comptable, un document créanciers est créé.

Les champs suivants sont copiés du document débiteurs vers le document créanciers :

- Division en-tête du document, si aucune DIV n'a été définie dans le programme de définition
- Date Cofi
- Date du document
- Monnaie
- Cours
- Montant de l'en-tête en monnaie de document
- Montant de l'en-tête en monnaie de base
- Division de la position, si aucune DIV n'a été définie dans le programme de définition
- Montant de la position en monnaie de document
- Montant de la position en monnaie de base



Indication : Avec la Release de la version 2026, la saisie des documents avec la compensation interne n'est prise en charge que pour les documents de type "facture". En d'autres termes, les notes de crédit ou même les factures avec paiement automatique (genre de document RBAR) ne déclenchent pas de compensation interne.

De même, le document est synchronisé à partir du dossier de document standard du document client vers le document créanciers. Dans la Comptabilité des créanciers, le document est également classé dans le dossier de document standard. La synchronisation fonctionne également avec les documents qui sont ajoutés manuellement au dossier après l'enregistrement du document débiteurs.



Indication : Si un document est supprimé dans un dossier, la suppression dans l'autre dossier n'est pas automatique. Par exemple, si l'on supprime le document dans le dossier Crédi, il reste dans le dossier Débi.



Information : La saisie des documents fonctionne également à partir de systèmes tiers ou d'autres applications Abacus ainsi que via une interface. Par exemple, si un document débiteurs est créé via la Gestion des projets ou la Gestion des commandes et qu'il remplit les critères de la compensation interne, un document créanciers est automatiquement saisi.

1.4.1 Traitement des documents avec compensation interne

Les documents débiteurs et créanciers créés pour la compensation interne peuvent être traités de manière limitée. Les fonctions suivantes ne sont pas possibles :

- Effectuer un rappel pour le document de compensation interne (programme 241 "Créer et envoyer des rappels")
- Payer le document de compensation interne, le compenser avec un autre document que la facture créanciers correspondante ou le décomptabiliser (programmes D211, D215, D216, D251, D252, D253, K21, K221, K231, E213, et interfaces)
- Payer ou débiter le document de compensation interne (programmes D221 et D231)

De plus le traitement du document débiteurs est limité de la manière suivante :

- Dans la Release, la note de crédit interne n'est pas encore disponible pour le document débiteurs. La fonction d'extourne est toutefois disponible.
- La table suivante montre quels champs peuvent être modifiés dans le programme 111 "Imputation des documents" et lesquels ne le peuvent pas.

Docs. compensés ?	Case "Modification de documents payés" inactive	Case "Modification de documents payés" active
Oui	<p>Les champs suivants peuvent être traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notes • Champs de regroupement • Groupes de coûts • Responsable • Remarque • Userfields 	<p>Les champs suivants peuvent être traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notes • Champs de regroupement • Groupes de coûts • Responsable • Remarque • Référence du document • Adresse de facturation • Userfields
	<p>Les champs suivants ne peuvent pas être traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Condition • Référence du document • Chemin de paiement • Type de référence Procédure • Ligne de référence • Date de disposition • Procédure de rappel • Secteur de rappel • Adresse de rappel • Adresse de facturation • Personne de contact pour les rappels • Montant • Genre de document 	<p>Les champs suivants ne peuvent pas être traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Condition • Chemin de paiement • Type de référence Procédure • Ligne de référence • Date de disposition • Procédure de rappel • Secteur de rappel • Adresse de rappel • Personne de contact pour les rappels • Montant • Genre de document

Non	<p>Les champs suivants peuvent être traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notes • Champs de regroupement • Groupes de coûts • Responsable • Remarque • Référence du document • Adresse de facturation • Userfields <p>Les champs suivants ne peuvent pas être traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Condition • Chemin de paiement • Type de référence Procédure • Ligne de référence • Date de disposition • Procédure de rappel • Secteur de rappel • Adresse de rappel • Personne de contact pour les rappels • Montant • Genre de document 	<p>Les champs suivants peuvent être traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notes • Champs de regroupement • Groupes de coûts • Responsable • Remarque • Référence du document • Adresse de facturation • Userfields <p>Les champs suivants ne peuvent pas être traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Condition • Chemin de paiement • Type de référence Procédure • Ligne de référence • Date de disposition • Procédure de rappel • Secteur de rappel • Adresse de rappel • Personne de contact pour les rappels • Montant • Genre de document
-----	---	---

1.5 Compensation de documents avec compensation interne

Après la saisie du document, les deux documents sont automatiquement compensés l'un avec l'autre à la date COFI du document débiteurs. Il convient de tenir compte des éléments suivants :

- Si la validation des documents est active, le document créanciers est automatiquement intégré dans la nouvelle validation des documents.
- Une fois le document validé avec succès, le document créanciers est automatiquement compensé avec le document débiteurs.
- Si la validation des documents n'est pas active, les documents sont compensés directement après la saisie des documents.



Indication : Si le document fournisseur peut être validé avec succès, mais que la compensation ne peut pas être saisie, par exemple parce qu'un blocage d'écriture a été activé entre-temps, la compensation n'est pas enregistrée automatiquement. Les documents peuvent ensuite être traités automatiquement dans le programme de compensation 252 "Compensation automatique NCI, etc." (Browser Edition) ou le K221 "Compenser autom.". Une compensation manuelle est également possible.

2. Nouvelle validation des rappels

Avec la Release (15.02.2026) de la version 2026, une nouvelle fonction de validation des rappels entièrement redéveloppée est disponible dans la Comptabilité des débiteurs, en plus de la validation des rappels existante. La nouvelle validation des rappels a été implémentée sur la base du processus de validation central, comme ce que l'on connaît par exemple de la validation des documents créanciers ou de la validation des commandes GECCO.

Les points forts de la nouvelle validation des rappels sont les suivants :

- Les définitions de workflow de validation basées sur plusieurs instances permettent une grande flexibilité par rapport aux diverses exigences des différents éléments de validation.
- L'intégration de l'organisation (RH) permet d'éliminer les doublons. De plus, la gestion des structures de validation est simplifiée.
- Le workflow approprié est automatiquement évalué sur la base des informations figurant sur le rappel, ce qui évite de devoir définir au préalable une structure de validation sur le rappel.
- Le portail de validation permet d'effectuer des modifications directes sur le rappel. Il est par exemple possible d'adapter le niveau de rappel d'un document, de saisir un blocage de rappel sur un document spécifique ou sur l'ensemble des clients, ou encore de définir un document sur "ne pas effectuer de rappel".
- Grâce au cockpit central de validation dans MyAbacus, les utilisateurs trouvent toutes les validations au même endroit, ce qui permet un traitement rapide des tâches de validation ouvertes et augmente ainsi l'efficacité des utilisateurs.
- La validation des rappels est disponible pour les utilisateurs de l'application Débiteurs ou les utilisateurs ESS Small, Medium et Large avec le nouvel abonnement supplémentaire "Validation".



Indication : Toutes les fonctions et possibilités de réglage relatives à la nouvelle validation des rappels sont décrites en détail dans l'article [KB-10316](#).



Information : La validation de rappel existante, qui est disponible depuis la nouvelle procédure de rappels sur la version 2022, peut toujours être utilisée sans adaptation. Les paramètres de l'ancienne validation des rappels sont maintenant disponibles dans le nouveau point de menu "Validation des rappels" dans le programme 621 "Paramètres de l'application" et ont été mis à jour à la version 2026.

3. Programme 111 "Imputation des documents"

Dans le programme 431 "Définition des genres de document", il existe diverses propositions pour lesquelles il est par exemple possible d'indiquer "Aucune saisie".

- Procédure de rappel
- Secteur de rappel
- DIV
- Groupes d'accès
- Condition de paiement
- Groupes de coûts
- Responsable
- Groupe de doc. 1 - 3
- Groupe de doc. A -C
- Procédure QR



Exemple : Procédure de rappel : "Proposition de type de document, aucune saisie" / Proposition de procédure de rappel = NORM

Ce paramètre a pour conséquence que lorsqu'un document est enregistré, la procédure de rappel "NORM" est proposée. Dans le programme 111 "Imputation des documents", la procédure de rappel ne peut pas être remplacée manuellement, car le champ "Procédure de rappel" est bloqué en raison du paramètre "Aucune saisie". Ainsi, seule la procédure de rappel "NORM" est autorisée sur ce genre de document avec ce paramètre, aucune autre valeur.

Jusqu'à présent, en cas de modification du genre de document, ce paramètre n'était pas contrôlé correctement. À partir de la version 2026, cela sera désormais également pris en compte lors de la modification. Ainsi, il est garanti que les champs qui ne peuvent pas être édités manuellement en raison du paramètre sont toujours mis à jour. Ceci est valable pour une modification manuelle et pour une modification via l'interface.



Exemple : Dans le programme 111 "Imputation des documents", un document a été saisi avec le genre de document "R2". Maintenant, le genre de document est modifié de "R2" à "R". Comme la proposition suivante est définie sur le type de document "R" pour la procédure de rappel, celle-ci doit toujours être mise à jour :

Procédure de rappel -> Proposition du genre de document, aucune saisie -> NORM

Si la proposition "Saisie possible ou obligatoire" était définie sur le genre de document, la procédure de rappel n'aurait pas dû obligatoirement être mise à jour. L'utilisateur décide lui-même, via le dialogue "Mettre à jour les propositions", s'il souhaite mettre à jour la procédure de rappel.



Indication : Dans le dialogue "Mettre à jour les propositions", les champs avec la proposition "Aucune saisie" sont mis à jour par défaut. Ainsi, ils sont grisés et une indication correspondante apparaît :

111 Imputation des documents - ABACUS-DEMO [7777]

Eichier Edition Aperçu Code-barre Outils Fenêtre 2

NAVIGATION

DOCUMENTS EN SUSPENS (0)
CHOIX DU DOCUMENT

CLIENT
1258 1 STELLA AG
9305 40 GEBERT MARKUS
9304 40 GEBERT MARKUS
9303 40 GEBERT MARKUS
9302 40 GEBERT MARKUS
9301 40 GEBERT MARKUS
9300 40 GEBERT MARKUS
9299 40 GEBERT MARKUS
9298 40 GEBERT MARKUS
9297 40 GEBERT MARKUS
9296 40 GEBERT MARKUS
9295 40 GEBERT MARKUS
9294 40 GEBERT MARKUS
9293 41 BOENI SEBASTIAN

CATALOGUE

Document v

- Détails document
- Étendu
- Condition
- Informations de paiement

DÉTAILS DOCUMENT EDITER

Mettre à jour les propositions

Sélectionnez tous les champs qui doivent être mis à jour.

CHAMPS EN-TÊTE DOCUMENT

- Cours
- Procédure de rappel
- Propos. code libre C
- Propos. numéro libre 1
- Propos. Est toujours mis à jour en raison du paramètre 'Aucune saisie'.
- Propos. numéro libre 3
- Adresse de rappel
- Détails des paiements
- Propos. code libre A
- Personne de contact pour ...
- Condition
- Propos. code libre B
- Responsable

CHAMPS DE POSITION

- Adapter l'imputation comptable

TEXTE POSITION

- Reprendre la remarque sur toutes les positions
- Reprendre la remarque uniquement si le texte de position est vide

Appliquer Annuler

4. Programme 211 "Imputation des paiements" (Browser Edition)

4.1 Browser Edition en standard

À partir de la version 2026, la Browser Edition du programme 211 "Imputation des paiements" est livrée en standard.



Indication : Pour les mandants avec présentation des comptes = Allemagne, la Browser Edition n'est pas livrée en standard, car tous les cas d'utilisation ne peuvent pas encore être couverts.

4.2 Nouvelle barre de menu

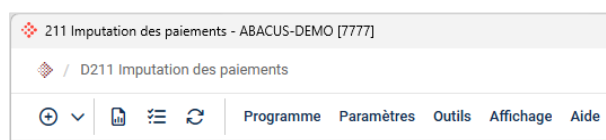
À partir de la version 2026, une nouvelle barre de menus centrale est utilisée dans le programme 211 "Imputation des paiements". De ce fait, les actions proposées jusqu'à présent sur la version 2025 sont déplacées. De même, des fonctions telles qu'un bouton d'actualisation ou l'aide F1 sont désormais disponibles.

Par exemple, sur la version 2025, les actions de saisie des paiements se trouvaient sous l'option de menu "Paiement" et les modules UI sous l'option de menu "Fenêtre". Les actions de saisie des paiements sont désormais disponibles via l'icône Plus ainsi que sous "Programme / Nouveau". Les modules UI peuvent désormais être affichés via "Affichage / Fenêtre".

Barre de menu dans la V2025



Barre de menu dans la V2026



4.3 Nouveau filtre standard dans l'aperçu

Dans la version 2026, le nouveau filtre standard "Date du document" est actif dans le programme 211 "Imputation des paiements" avec les indications suivantes :

- Statut du document = "Ouvert"
- Date du document du = date du jour moins un an
- Date du document au = date du jour

Grâce à ce filtre, seuls les documents ouverts et datant de moins d'un an sont affichés dans l'aperçu.



Information : Si aucun filtre personnel n'est défini comme favori, le filtre standard "Date du document" est toujours chargé au démarrage du programme. Si un filtre personnel est défini comme favori, ce filtre est chargé.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

4.4 Masque personnalisable

Avec la version 2026, le masque du programme 211 "Imputation des paiements" peut être conçu dans le designer de masques de la Browser Edition. Les champs de table de la DBL et de la DZL ainsi que les Userfields des deux tables sont disponibles.



Indication : Le masque d'aperçu est disponible sous forme de composant.

4.5 Contrôle de licence adapté pour les paiements en monnaie étrangère

Jusqu'à présent, il était possible d'imputer des paiements en monnaie étrangère dans le programme 211 "Imputation des paiements", même si l'option "Monnaie étrangère" n'était pas sous licence.

À partir de la version 2026, les paiements ne peuvent être imputés en monnaie étrangère que si l'option "Monnaie étrangère" est activée dans le programme 621 "Paramètres de l'application". Pour que celle-ci puisse être activée, l'option "Monnaie étrangère" doit être licenciée en conséquence.

4.6 Afficher ou masquer les colonnes dans le grid d'aperçu

À partir de la version 2026, il est possible d'afficher ou de masquer individuellement les colonnes du grid d'aperçu par utilisateur dans la Browser Edition du programme 211 "Imputation des paiements" via un clic droit.

N° docum...	Genre	Position de paiem...	N° client	Abréviation client	Date	Lieu de paie...	Monnaie	Colonnes	Montant PO	Statut
8959	R		1	STELLA AG	17.11.2024		CHF	Position de paiement	621.60	Ouvert
8957	R		3	FREI CLAUDIA	20.11.2024		CHF	N° client	8'318.30	Ouvert
8929	R		2	AMINA AG	24.11.2024		CHF	Abréviation client	4'188.90	Ouvert
8926	R		9	BERBER AG	28.11.2024		CHF	Date	57'347.05	Ouvert
8930	R		4	BELADA AG	28.11.2024		CHF	Lieu de paiement entreprise	14'696.20	Ouvert
8949	R		3	FREI CLAUDIA	28.11.2024		CHF	Monnaie	39'670.65	Ouvert
8958	R		7	DEKO AG	30.11.2024		CHF	Montant	56'642.25	Ouvert
6281	R		1	STELLA AG	30.11.2024		CHF	Montant en MB	12'433.10	Ouvert
6282	R		2	AMINA AG	30.11.2024		CHF	Montant PO	6'648.15	Ouvert
6283	R		6	SOLLBERGER AG	30.11.2024		CHF	Montant PO dans MB	2'556.55	Ouvert
6284	R		9	BERBER AG	30.11.2024		CHF	Statut	5'067.20	Ouvert
6285	R		19	EUROMESSE	30.11.2024		EUR	Remarque	5'430.00	Ouvert
8931	R		13	DATA SUPPORT LTD	03.12.2024		USD	Référence doc.	34'431.35	Ouvert
8932	R		6	SOLLBERGER AG	04.12.2024		CHF	Relation contractuelle	2'929.50	Ouvert
8933	R		3	FREI CLAUDIA	07.12.2024		CHF	Contre-écriture	43'029.20	Ouvert

4.7 Ajout de champs au filtre

Le filtre dans l'aperçu des paiements a été complété par les champs suivants :

- Genre de document
- Statut du document (**Attention** : les documents partiellement payés ont le statut de document "ouvert" dans la base de données)
- Lieu de paiement entreprise
- Division (si activé dans les paramètres de l'application)
- Relation contractuelle (si l'application "Abalmmo" est ouverte)
- Date du document Du
- Date du document Au
- Montant du document Du
- Montant du document Au
- Date de paiement Du
- Date de paiement Au
- Montant du paiement Du
- Montant du paiement Au



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

4.8 Toggle "Afficher uniquement les documents et paiements ouverts" remplacé par un filtre de recherche

Sur la version 2025, le toggle "Afficher uniquement les documents et paiements ouverts" a été mis à disposition en plus du choix pour le type.

Ce toggle est remplacé sur la version 2026 par le champ "Statut du document" dans le filtre.

4.9 Module UI pour les derniers paiements

Dans le programme 211 "Imputation des paiements", un nouveau module UI est disponible dans la Browser Edition pour l'historique de saisie. Celui-ci peut être affiché via la barre de menu "Affichage / Fenêtre".

Dans le module UI, les derniers paiements saisis sont affichés par utilisateur. Dans les paramètres, il est en outre possible de définir individuellement les colonnes et d'augmenter ou de réduire le nombre d'entrées à afficher.

The screenshot displays the '211 Imputation des paiements' application. At the top, there's a search bar with 'Tous les documents' selected. Below it is a table of payment documents. The table has columns: N° docu..., Genre, Position de..., N° client, Abréviati..., Date, Lieu de pai..., Monnaie, Montant, Montant..., Montant..., Statut, Remarque, and Référence... The status column shows 'Ouvert' for all entries. Below this is a section titled 'Historique de saisie - mettler' which contains a smaller table with columns: N° document, Client, Genre, Monnaie, Montant, Date, Lieu de paiement entreprise, and Statut. This table shows five entries with statuses 'Ouvert' and 'Réglé'.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

4.10 Module UI pour les notes

Dans le programme 211 "Imputation des paiements", un nouveau module UI est disponible dans la Browser Edition pour les notes. Celui-ci peut être affiché via la barre de menu "Affichage / Fenêtre".

Dans le module UI, la note de type "Saisie des documents" du programme 31 "Base des clients" est affichée d'une part et la note de document du programme 111 "Imputation des documents" d'autre part. Dans les paramètres du module UI, il est possible de définir individuellement par utilisateur si les deux notes ou une seule doivent être affichées.

The screenshot shows the '211 Imputation des paiements' interface. The main area displays a table of documents with columns for document number, gender, position, client number, client abbreviation, date, location, currency, amount, and amount in base currency. The sidebar on the right shows 'Notes' for 'Notiz D31 Kunde Stella AG' and 'Note document' for 'Belegnotiz D111 Beleg 8959'.

N° docu...	Ge...	Position de paie...	N° client	Abréviation client	Date	Lieu de pai...	Monnaie	Montant	Montant en ...
8959	R		1	STELLA AG	17.11.2024		CHF	621.60	
8957	R		3	FREI CLAUDIA	20.11.2024		CHF	8'318.30	8'318.30
8929	R		2	AMINA AG	24.11.2024		CHF	4'188.90	4'188.90
8926	R		9	BERBER AG	28.11.2024		CHF	57'347.05	57'347.05
8930	R		4	BELADA AG	28.11.2024		CHF	14'696.20	14'696.20

4.11 Afficher le module UI "Solde" en monnaie étrangère

Il est désormais possible d'évaluer le solde PO en monnaie étrangère dans le module UI "Solde". La sélection selon la monnaie est disponible dès que plusieurs monnaies sont ouvertes sur le client dans le programme 31 "Base des clients". En sélectionnant la monnaie de base, l'ensemble des PO du client est affiché dans la monnaie de base. Si une monnaie spécifique est sélectionnée, seuls les documents et les paiements dans cette monnaie sont ensuite pris en compte pour le calcul des PO.

The screenshot shows the '211 Zahlungen buchen' interface. The main area displays a table of documents with columns for document number, genre, client number, client abbreviation, date, currency, amount, amount in MB, amount PO, and status. The right sidebar shows the 'Solde' panel for client '19 - Euromesse GmbH', with a dropdown for 'Monnaie' set to 'CHF (Monnaie de base)' and a checkbox for 'Solde PO' checked. A bar chart below shows values for Documents (63'947.92 / 15), PA (-5'000.00 / 1), and TVC (0.00 / 0).

N° document	Genre	N° client	Abréviation ...	Date	Monnaie	Montant	Montant en MB	Montant PO	Statut
6224	R	19	EUROMESSE	31.01.2024	EUR	4'830.00	5'010.64	4'830.00	Ouvert
6230	R	19	EUROMESSE	29.02.2024	EUR	5'520.00	5'726.45	5'520.00	Ouvert
1208	R	19	EUROMESSE	12.03.2024	EUR	5'841.25	6'059.71	5'841.25	Ouvert
6236	R	19	EUROMESSE	31.03.2024	EUR	3'750.00	3'890.25	3'750.00	Ouvert
6242	R	19	EUROMESSE	30.04.2024	EUR	3'960.00	4'108.10	3'960.00	Ouvert
6249	R	19	EUROMESSE	31.05.2024	EUR	1'860.00	1'929.56	1'860.00	Ouvert
6255	R	19	EUROMESSE	30.06.2024	EUR	3'660.00	3'796.88	3'660.00	Ouvert
6261	R	19	EUROMESSE	31.07.2024	EUR	4'890.00	5'072.89	4'890.00	Ouvert
6267	R	19	EUROMESSE	31.08.2024	EUR	3'660.00	3'796.88	3'660.00	Ouvert
6273	R	19	EUROMESSE	30.09.2024	EUR	3'840.00	3'983.62	3'840.00	Ouvert
6280	R	19	EUROMESSE	31.10.2024	EUR	4'620.00	4'792.79	4'620.00	Ouvert
6285	R	19	EUROMESSE	30.11.2024	EUR	5'430.00	5'633.08	5'430.00	Ouvert
6290	R	19	EUROMESSE	31.12.2024	EUR	3'840.00	3'983.62	3'840.00	Ouvert
1257	R	19	EUROMESSE	04.02.2025	EUR	100.00	103.74	100.00	Ouvert
1238	R	19	EUROMESSE	12.03.2025	EUR	5'841.25	6'059.71	5'841.25	Ouvert
26	VZ	19	EUROMESSE	03.12.2025	EUR	-5'312.88	-5'000.00	-5'312.88	Ouvert

4.12 Module UI "Solde" complété par le numéro de client

Le module UI "Solde" a été complété par le numéro de client en plus du montant du solde PO et du solde PO sous forme de diagramme.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

4.13 Ajout de champs supplémentaires au module UI "Info document"

Le module UI "Info document" a en outre été complété par les champs suivants, qui peuvent être affichés en option :

- Groupe de documents 2
- Groupe de documents 3
- Groupe de documents A
- Groupe de documents B
- Groupe de documents C
- Relation contractuelle (si l'application "Abalmmo" est ouverte)
- Genre de compensation (si l'application "Abalmmo" est ouverte)



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

4.14 Ajout de champs supplémentaires dans le dialogue de décomptabilisation des paiements anticipés

Le dialogue de décomptabilisation pour les paiements anticipés (remboursement paiement anticipé) a été complété dans le grid par les champs suivants :

- N° client
- Nom du client
- Lieu de paiement entreprise
- Division (si activé dans les paramètres de l'application)
- Relation contractuelle (si l'application "Abalmmo" est ouverte)

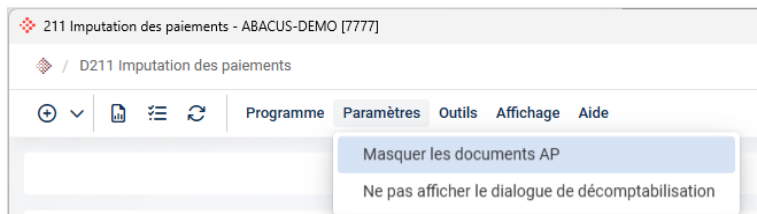
4.15 Saisie des paiements complétée par le montant en monnaie de base

Jusqu'à présent, seul le montant du paiement dans la monnaie du document était affiché dans la saisie des paiements. Cela a eu pour conséquence que, par exemple, lors d'une compensation de change, le montant était toujours affiché avec "0", car il n'avait de montant que dans la monnaie de base.

À partir de la version 2026, le montant du paiement en monnaie de base sera également affiché dans la saisie des paiements du programme 211 "Imputation des paiements" dans la Browser Edition. La colonne n'est toutefois visible que si l'option "Monnaies étrangères" est activée dans les paramètres de l'application.

4.16 Masquer les documents AP du grid d'aperçu

Dans l'aperçu des paiements, il existe à partir de la version 2026 le paramètre "Masquer les documents AP" avec lequel les documents qui se trouvent dans un arrangement de paiement ouvert peuvent être masqués du grid.



4.17 Traiter paiements collectifs

Il est désormais possible d'ouvrir à nouveau l'assistant de paiement collectif via l'icône de crayon sur le paiement groupé afin de pouvoir traiter certaines données :

N° docu...	Genre	Position de ...	N° client	Abréviati...	Date	Lieu de pai...	Monnaie	Montant	Montant ...	Montant ...	Statut	Remarque	Référence ...	Relation ...
94	TSAM		1	STELLA AG	22.12.2025	1 - UBS Swi...	CHF	-15'000.00	-15'000.00	0.00	Réglé			
1198	Z	1			22.12.2025		CHF	65.65	65.65					
1205	Z	1			22.12.2025		CHF	645.00	645.00					
1206	Z	1			22.12.2025		CHF	888.00	888.00					
1213	Z	1			22.12.2025		CHF	89.00	89.00					
1219	Z	1			22.12.2025		CHF	985.00	985.00					
1230	Z	1			22.12.2025		CHF	65.65	65.65					
1235	Z	1			22.12.2025		CHF	888.00	888.00					
1236	Z	1			22.12.2025		CHF	645.00	645.00					
6219	Z	1			22.12.2025		CHF	9'090.15	9'090.15					
26	VZ	0			22.12.2025		CHF	1'638.55	1'638.55					

Les champs peuvent être traités dans l'assistant :

- Date de paiement
- Procédure de rappel
- Texte
- Groupe de documents 1
- Code Cofi
- Texte au niveau des positions



Attention : En mode édition, il n'est pas possible de supprimer, d'ajouter ou de modifier des positions de paiement.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

4.18 Décomptabilisation directe du montant restant lors de la saisie du paiement

Dans la Browser Edition du programme 211 "Imputation des paiements", il n'était jusqu'à présent pas possible de décompter directement un éventuel montant restant dans la saisie des paiements. À partir de la version 2026, un dialogue de décomptabilisation des PO est à nouveau disponible, comme pour la variante ULC.

En cas de paiement excédentaire (montant du paiement > OP du document), le dialogue suivant apparaît dès que le paiement est enregistré :

Confirmer le paiement excédentaire

Le paiement entraîne le paiement en excédent du document. Comment le PO restant doit-il être décomptabilisé ?

PO doc. actuel : -70.50 CHF



Description des champs :

Paiement excédentaire Si l'on sélectionne "Paiement excédentaire" dans la demande, l'affichage suivant s'ouvre dans le dialogue :

Saisir le paiement

Saisir paiement pour document 8932 - client SOLLBERGER AG

Montant du document ouvert : 0.00 CHF

Paiement	Compte	Compte de contrepartie
Genre paiement *	Compte	Cpte *
UZ. Paiement excédentaire ▾	1020. Compte courant A ▾	3090. Escomptes prod. ▾
Montant pmt	Section de frais 1	Section de frais 1 *
CHF 70.50	0. ▾	150. Administration ▾
	Section de frais 2	Section de frais 2
	0. ▾	0. × ▾
		Code
		351 - ICA paiement excédi: × ▾

Annuler
Enregistrer

Seuls les paiements excédentaires peuvent être sélectionnés comme genre de paiement. Le paiement initial est réduit du montant du paiement excédentaire et le document est rapproché.

Autre position de paiement

Si l'on sélectionne "Autre position de paiement" dans la demande, l'affichage suivant s'ouvre dans le dialogue :

Saisir le paiement

Saisir paiement pour document 8932 - client SOLLBERGER AG

Montant du document ouvert : 0.00 CHF/ PO restant : -70.50 CHF

Paiement	Compte	Compte de contrepartie
Genre paiement *	Compte	Cpte
Z. Paiements ▾	1020. Compte courant A ▾	1100. Créances suisse ▾
Montant pmt	Section de frais 1	Section de frais 1
CHF 70.50	0. ▾	0. ▾
	Section de frais 2	Section de frais 2
	0. ▾	0. ▾
		Code
		▾

Annuler
Enregistrer

Dans ce mode, tous les genres de paiement peuvent être sélectionnés de la même manière que pour la saisie des paiements. Le paiement initial est réduit du montant d'une autre position de paiement et le document est rapproché.

Pas de décomptabilisation des PO

Le paiement est enregistré tel qu'il a été saisi. Il en résulte un PO négatif sur le document.



Attention : Si la case "Paiements excédentaires Convertir automatiquement en paiement propre" est activée sur le genre de paiement "Z" dans le programme 441 "Définition des genres de paiement", la demande suivante apparaît :

Confirmer le paiement excédentaire

Le paiement entraîne le paiement en excédent du document. Comment le PO restant doit-il être décomptabilisé ?

Selon le paramétrage sur le genre de paiement, un paiement excédentaire est automatiquement créé. Il n'est donc pas possible de créer une autre position de paiement.

PO doc. actuel : -519.20 CHF

Versement excédentaire Autre position de paiement **Pas de décomptabilisation des PO**

En confirmant avec "Versement excédentaire", le dialogue apparaît également. Un paiement collectif est automatiquement créé en arrière-plan pour le paiement et le paiement excédentaire. Si l'on sélectionne "Pas de décomptabilisation des PO", aucun paiement excédentaire n'est créé.

En cas de paiement avec un PO restant positif (montant du paiement < OP du document), le dialogue suivant apparaît dès que le paiement est enregistré :

Confirmer le paiement

Un PO restant existe encore sur le document. Comment le PO restant doit-il être décomptabilisé ?

PO restant: (11.1%): 621.20 CHF

Diminution restante Autre position de paiement **Pas de décomptabilisation des PO**



Description des champs :

Paiement excédentaire Si l'on sélectionne "Diminution restante" dans la demande, l'affichage suivant s'ouvre dans le dialogue :

Seuls les genres de paiement de type diminution de recette peuvent être sélectionnés. En plus du paiement initial, une position supplémentaire est enregistrée avec la différence par rapport au PO du document.

Autre position de paiement

Si l'on sélectionne "Autre position de paiement" dans la demande, l'affichage suivant s'ouvre dans le dialogue :

Dans ce mode, tous les genres de paiement peuvent être sélectionnés de la même manière que pour la saisie des paiements. En plus du paiement initial, une position supplémentaire est enregistrée avec la différence par rapport au PO du document.

Pas de décomptabilisation des PO

Le paiement est enregistré tel qu'il a été saisi. Ainsi, un PO positif reste sur le document.



Indication : Le dialogue de décomptabilisation des PO peut être désactivé si vous le souhaitez. Pour ce faire, le paramètre "Ne pas afficher le dialogue de décomptabilisation" est disponible dans l'aperçu ainsi que dans le sous-aperçu de la saisie des paiements sous "Paramètres" :



4.19 Saisie des paiements pour les arrangements de paiement

La saisie des paiements pour les arrangements de paiement est également effectuée dans un sous-aperçu. Comme pour la saisie normale des paiements, le masque est divisé en trois parties :

- En-tête contenant des informations sur l'arrangement de paiement
- Grid de saisie avec tous les paiements déjà saisis
- Domaine de saisie des paiements

La seule différence par rapport à la saisie normale des paiements est que le paiement partiel doit impérativement être sélectionné.

Dans l'aperçu, les positions de paiement sont également affichées pour l'arrangement de paiement :

N° document	Genre	N° client	Abréviation client	Date	Monnaie	Montant	Montant en MB	Montant PO	Statut
1	ZVB	1	STELLA AG	03.12.2025	CHF	9'594.70	9'594.70	0.00	Réglé
94	TSAM			03.12.2025	CHF	1'918.90	1'918.90		
6219	Z			03.12.2025	CHF	1'918.95	1'918.95		
6219	Z			03.12.2025	CHF	1'918.95	1'918.95		
6219	Z			03.12.2025	CHF	1'918.95	1'918.95		
6219	Z			03.12.2025	CHF	1'918.95	1'918.95		



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

4.20 Saisie du paiement pour un autre document dans le sous-aperçu

Si un paiement doit être saisi dans le sous-aperçu pour un autre document, il est désormais possible de le faire via la liste de choix du champ "Numéro de document".

The screenshot shows the 'Imputation des paiements' application window. The main form displays 'Document 8946, Stella AG' with a currency of 'CHF'. A dropdown menu for 'Numéro de document' is open, showing a list of documents. A red circle '1' highlights the dropdown arrow, and a red circle '2' highlights the 'Liste de choix' dialog box. The dialog box contains a search bar and a table of documents.

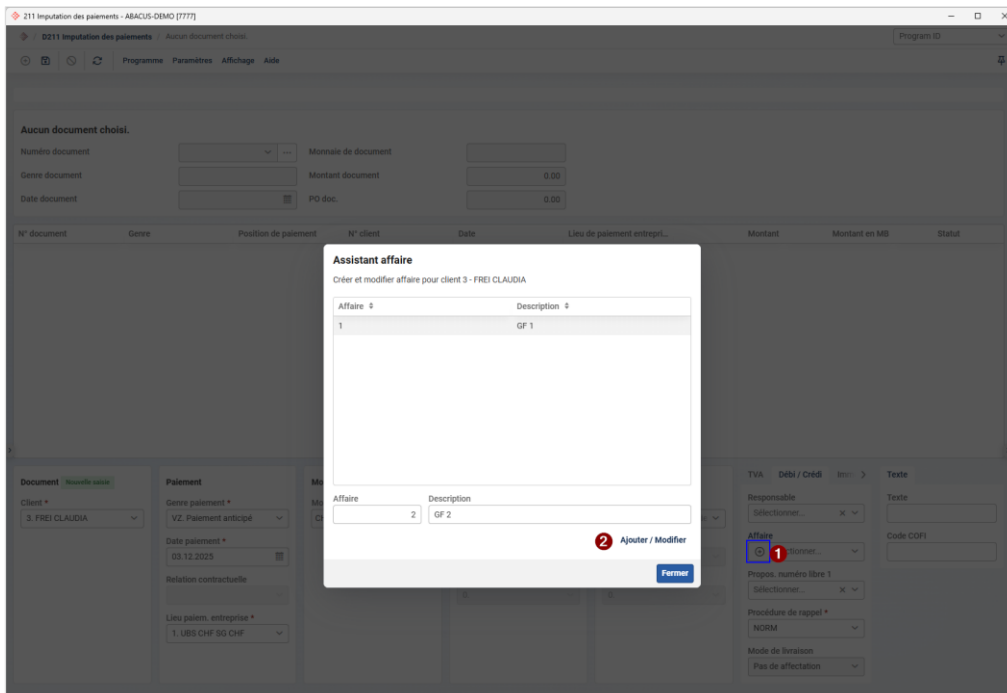
Numéro document	Numéro client	Abréviation client	Date document ...	Monnaie	Montant docume...	Montant PO en ...	Remarque	Numéro relation ...
1196	6	SOLLBERGER AG	20.01.2024	CHF	996.25	996.25		0
1197	6	SOLLBERGER AG	04.02.2024	CHF	456.00	456.00		0
1198	1	STELLA AG	06.02.2024	CHF	65.65	65.65		0
1199	29	GASSER OLIVIER	06.02.2024	CHF	10'023.00	10'023.00		0
1203	9	BERBER AG	24.02.2024	CHF	777.00	777.00		0
1205	1	STELLA AG	01.03.2024	CHF	645.00	645.00		0
1206	1	STELLA AG	01.03.2024	CHF	888.00	888.00		0
1207	10	MUELLER AG	10.03.2024	CHF	640.00	640.00		0
1208	19	EUROMESSE	12.03.2024	EUR	5'841.25	5'841.25		0
1209	2	AMINA AG	15.03.2024	CHF	8'996.00	8'996.00		0
1210	2	AMINA AG	15.03.2024	CHF	125.00	125.00		0



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

4.21 Saisir une nouvelle affaire sur paiement anticipé

À partir de la version 2026, il sera également possible d'ouvrir de nouvelles affaires sur un paiement anticipé. Pour ce faire, il faut cliquer sur le signe Plus dans le champ "Affaire" de l'onglet "Débi/Crédi". Ensuite, il est possible de sélectionner une affaire existante ou d'en créer une nouvelle dans le dialogue.



4.22 Décomptabiliser le montant restant d'un paiement collectif en monnaie étrangère en tant que paiement anticipé

À partir de la version 2026, le PO restant des paiements collectifs en monnaie étrangère peut également être décomptabilisé sous forme de paiement anticipé. Jusqu'à présent, cela n'était pas possible.

4.23 Compensation des arrangements de paiement avec les paiements partiels et les notes de crédit

À partir de la Release de la version 2026, il sera également possible de compenser un arrangement de paiement avec un paiement collectif ou une note de crédit. L'arrangement de paiement est désormais affiché dans le dialogue de compensation lors d'une note de crédit ou d'un paiement collectif en tant que contrepartie possible et peut ainsi être sélectionnée. De même, les notes de crédit et les paiements collectifs sont affichés dans le dialogue de compensation comme contrepartie possible de l'arrangement de paiement.

4.24 Déduction automatique de l'escompte dans l'assistant de paiement collectif

Dans l'assistant de paiement collectif, la position d'escompte est automatiquement proposée à partir de la version 2026 pour les documents ayant droit à l'escompte, à condition qu'ils soient payés dans le délai d'escompte.



Exemple : Un document avec la date de document 01.01.2026 et la condition "10 jours 2% d'escompte, 30 jours net" est payé le 04.01.2026 dans l'assistant de paiement collectif. Comme le document se trouve encore dans le délai d'escompte, une position d'escompte est automatiquement proposée. Si le document n'est payé qu'au 14.01.2026, aucune position d'escompte n'est proposée, car le document n'est plus dans le délai d'escompte.



Attention : La proposition automatique d'escompte ne fonctionne que si la monnaie de paiement correspond à la monnaie du document. De même, aucun escompte n'est proposé s'il y a déjà un paiement partiel sur le document.

5. Programme 221 "Création du traitement de paiement"

5.1 Imputer le traitement de paiement via le prog. E213

À partir de la version 2026, les traitements de paiement peuvent également être imputés via le programme E213 "Imputation des mouvements de comptes". Comme pour le traitement dispo des créanciers, l'ensemble du traitement de paiement peut être sélectionné dans le programme E213.

The screenshot shows the 'Choix du document' dialog box in the software. The dialog contains a table titled 'Liste de choix - Traitements de dispo' with the following columns: ID EPFD, ID D'APPLI., NOM DU TRAITEMENT, DATE DU T., NUMÉRO..., N° LPE, and TOTAL EN MONNAIE. The table lists various payment processing entries, with entry 66 highlighted. Below the table, there is a search bar and a filter for 'Minuscules / majuscules'. The background shows the 'Écritures' window with a 'Paievements (transactions EFT)' section and a 'MONTANT DU DOCUMENT OUVERT' section with input fields for 14'039.33 and 17'159.18.

ID EPFD	ID D'APPLI.	NOM DU TRAITEMENT	DATE DU T.	NUMÉRO...	N° LPE	TOTAL EN MONNAIE
54	2	Lauf: 28.03.2024 Nr: 1	28.03.2024	1	13	1290
55	2	Lauf: 28.03.2024 Nr: 1	28.03.2024	1	16	778
56	2	Lauf: 30.04.2024 Nr: 1	30.04.2024	1	13	438
57	2	Lauf: 30.04.2024 Nr: 1	30.04.2024	1	16	3469
58	2	Lauf: 22.01.2024 Nr: 2	22.01.2024	2	13	116
59	2	Lauf: 28.02.2024 Nr: 1	28.02.2024	1	13	1444
60	2	Lauf: 27.01.2025 Nr: 1	27.01.2025	1	13	2289
61	2	Lauf: 27.01.2025 Nr: 1	27.01.2025	1	16	1759
62	2	Lauf: 28.02.2025 Nr: 1	28.02.2025	1	13	7058
63	2	Lauf: 28.02.2025 Nr: 1	28.02.2025	1	16	2333
64	2	Lauf: 30.03.2025 Nr: 1	30.03.2025	1	13	1866
65	2	Lauf: 30.03.2025 Nr: 1	30.03.2025	1	16	501
66	2	Auszahlungslauf vom 03.12.2025	03.12.2025	1	13	10

6. Programme 241 "Créer et envoyer des rappels".

6.1 Ajout de colonnes supplémentaires dans le grid

À partir de la version 2026, les colonnes suivantes peuvent être affichées en option dans le grid des rappels :

- Division
- Projet
- Remarque sur le document
- Référence du document
- Genre de document



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2024 (SP du 15.09.2025) et à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

6.2 L'intervalle des rappels est désormais calculé par procédure de rappel

Dans la nouvelle procédure de rappel, les intervalles des rappels ont été calculés à chaque fois par client. Indépendamment du fait que les documents du débiteur présentent des procédures de rappel différentes avec des intervalles de rappel différents. Selon la définition des procédures de rappel, cela a conduit à ce que certains documents ne soient pas rappelés ou le soient trop tard.

À partir de la version 2026, les intervalles de rappel seront désormais calculés par client et par procédure de rappel. Ce comportement était déjà le standard dans l'ancienne procédure de rappel a maintenant été implémenté comme standard dans la nouvelle procédure de rappel.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (HF du 15.01.2026). Pour ne pas livrer de changement de comportement sur une version existante, la solution de cette nouveauté doit être activée manuellement par client sur la version 2025 au moyen d'un System Property. Le System Property est indiqué dans le commentaire public dans la Jira [DEBI-23655](#) .

7. Programme D243 "Édition de la liste des rappels"

7.1 Afficher la note de blocage et la note client

Jusqu'à présent, l'option de présentation "Montrer les notes" n'affichait que les notes documents et les notes de rappel. À partir de la version 2026, les notes de blocage et les notes clients (type général) apparaissent également dans la liste des rappels avec l'option de présentation.

7.2 Intégrer le dossier dans la liste de rappel

En plus de la possibilité existante de relier les contenus des dossiers de la liste de rappel, il est désormais possible de les intégrer. Cela permet par exemple à des personnes externes de consulter le contenu des dossiers de la liste de rappel. Ceux-ci sont contenus dans le PDF de la liste de rappel, pour autant que la case "Dossier en tant annexe" ait été cochée dans le programme 243 "Édition de la liste de rappel".

243 Édition de la liste des rappels - ABACUS-DEMO [7777]

Extrait Modèles Aperçu 2

Modèle [] Ordre Numéro client []

Layout ABACUS Standard []

Choix []

Sélection

Présentation

Critères

Présentation

OPTIONS DE PRÉSENTATION

- Afficher les informations clients
- Afficher les informations complémentaires de rappel
- Montrer les notes
- Masquer les positions des rappels collectifs

INFORMATIONS SUR LE TOTAL ET LA MONNAIE DE BASE

- Masquer le total de la monnaie de base
- Éditer uniquement la monnaie de base
- Éditer les informations de la monnaie de base

DOSSIER

- comme liaison
- en tant qu'annexe



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (HF du 15.01.2026).

8. Programme 252 "Compensation automatique NCI, etc" (Browser Edition)

8.1 Remplacer la date de compensation en option

À partir de la version 2026, la date de compensation peut être remplacée en option. Les possibilités suivantes sont disponibles :

- Date Cofi du document d'avoirs
- Date Cofi du document
- à la date du document / de paiement la plus récente

Si la date n'est pas remplacée, c'est la date de compensation du programme qui s'applique.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

8.2 Contrat objet et catégorie de loyer ajoutés comme critère de concordance

Si la gestion immobilière est ouverte sur le mandant et que le paramètre "Créer un document par catégorie ECL" est activé dans les paramètres de l'application Abalmmo, les deux champs suivants s'affichent dans le programme 252 pour les critères de concordance :

- Contrat objet
- Catégorie de loyer



Information : La case "Catégorie de loyer" est toujours cochée par défaut.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

8.3 Extourner le traitement de compensation

À partir de la Release, toutes les factures saisies dans le programme 252 "Compensation automatique NCI, etc" peuvent être extournées. Le nouveau point du catalogue "Extourner" est disponible à cet effet. Tous les traitements de compensation sont affichés et, dès qu'un traitement est sélectionné, les positions de compensation correspondantes sont également affichées.

The screenshot shows the 'Extourner les traitements de compensation' window. It features a table with the following data:

Choix	Numéro de traitement de compensa...	Date de compensation	Texte d'écriture
<input checked="" type="checkbox"/>	1	09.01.2026	Verrechnung vom 09.01.2026

Below this table, the 'Positions dans les traitements sélectionnées' section displays a detailed table:

Numéro de t...	Numéro de ...	Client/fourn...	N° document	Application	Contre-docu...	Application	Monnaie	Montant
1	2	AMINA AG	6220	Débi	8902	Débi	CHF	540.50
1	1	DEKO AG	8830	Débi	8980	Débi	CHF	3'988.90



Indication : Seul un traitement entier peut être extourné à la fois. Une position de compensation individuelle peut être extournée dans le programme 211 "Imputation des paiements".



Information : Seuls les traitements de compensation créés sur la version 2026 peuvent être extournés. Les traitements de versions antérieures ne sont pas affichés.

9. Programme 441 "Définition des genres de paiement"

9.1 Définir une proposition de section de frais pour les "frais de rappel", les "paiements excédentaires" et les "intérêts"

Jusqu'à présent, il n'était pas possible de définir une proposition de section de frais sur le genre de paiement pour les genres de paiement "frais de rappel", "paiement excédentaire" et "intérêts". À partir de la version 2026, la proposition de section de frais peut être définie individuellement sur les genres de paiement mentionnés, pour autant que le paramètre "Répartition selon les positions du document" ne soit pas activé. Les possibilités suivantes sont disponibles :

- Selon entrée paiement
- Selon proposition de cpte
- Selon position du document
- Fixe sur une section de frais



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

9.2 Indiquer le texte de rapprochement avec la formule sur le genre de paiement "Paiement"

À partir de la version 2026, il est possible de définir également une formule pour le texte de rapprochement sur le genre de paiement pour les paiements (Z) dans l'onglet "Paramètres".



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

9.3 Extension des tables pour le texte de rapprochement

Jusqu'à présent, seule la table DZL était disponible pour la formule du texte de rapprochement. À partir de la version 2026, les tables de base de données DST et DBL sont également disponibles.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

9.4 Les sources de référence pour le rapprochement ont été renommées

Avec la version 2026, les sources de référence pour le texte de rapprochement ont été renommées.

Genre de paiement	Désignation v2025	Désignation v2026
	Aucune	Formule
Report du paiement anticipé (UVZ)	Document	Document
	Paiement	Paiement
Note de crédit (VG)	Aucune	Formule
	Document	Document
	Paiement	Note de crédit



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

10. Programme 422 "Comptes standards et auxiliaires"

Sur la version 2026, le programme 422 "Comptes standards et auxiliaires" est disponible dans la Browser Edition.

11. Programme 621 "Paramètres de l'application"

11.1 Optimisation du classement et des paramètres des annexes pour les définitions AbaReport avec "Contexte document"

Dans la version 2026, deux nouveaux paramètres sont disponibles pour les définitions AbaReport en lien avec le classement des dossiers et l'annexe des dossiers. Si le contexte "Contexte document" est sélectionné dans la définition, il est désormais possible d'indiquer les paramètres suivants :

N° DOC.	DÉSIGNATION	DOC. TYPE
1	Document	AbaReport
2	Rappel - Paramètres dans le D453	AbaReport
3		AbaReport

PARAMÈTRES
 Fichier: [Df]debi/standardreports/debi.111.standard.avx
 Paramètres: EtiquetteType=1 ShowPositions=false ShowCanceledPos

PARAMÈTRES ÉTENDUS
 Contexte définition: Contexte document
 Classement de dossier AbaReport:
 Dossier documents pour classement:
 Dossier client pour classement:
 Annexe dossier AbaReport:
 Dossier documents pour annexe:
 Dossier clients pour annexe:



Description des champs :

Classement dans les dossiers AbaReport

Si la case est cochée, on peut sélectionner individuellement un dossier document et un dossier client pour l'archivage des dossiers.

Annexe au dossier AbaReport

Si la case est cochée, un dossier document spécifique ou un dossier client spécifique peut être enregistré pour la pièce jointe au dossier.



Indication : Les paramètres en lien avec le "Contexte document" s'appliquent à l'édition dans le programme 111 "Imputation des documents" et dans le programme 13 "Impression des documents", si AbaReport est utilisé.

11.2 Adaptation du composant de dossier pour eBill Direct Debit

Dans la version 2026, un composant de dossier adapté est disponible pour la définition de document pour eBill Direct Debit. Celui-ci a été adapté visuellement au composant pour la définition de document avec "contexte document".

12. Programme 626 "Définitions des champs base de données"

12.1 Userfields sur la table DZL

À partir de la version 2026, des Userfields peuvent être définis sur la table de base de données DZL (paiements). Les Userfields peuvent être modifiés à l'aide de l'interface REST et affichés dans divers extraits.



Attention : Les Userfields ne peuvent être utilisés qu'en relation avec la Browser Edition du programme 211 "Imputation des paiements" dans l'UI. Dans la version ULC, l'affichage dans le masque n'est pas possible.

12.2 Champs supplémentaires disponibles dans la table DPS

Dans le programme 626 "Définitions des champs base de données", il est désormais possible de définir également des formules pour les champs suivants :

- ID de délimitation périodique (n° de délimitation périodique)
- Gre mouvement immobilisation

13. Programme Q974 "Concepteur de processus"

Pour les activités BPE suivantes, la mention "Bêta" a été supprimée dans le nom. De plus, une validation de licence, qui vérifie pour chaque activité si le client et l'utilisateur disposent des licences nécessaires, a été implémentée :

Activité	Option d'application requise	Droits d'utilisateur requis
Créer un document Débiteur	Documents AbaConnect	Utilisateurs Créanciers
Charger un document Débiteur	Documents AbaConnect	Utilisateurs Créanciers
Enregistrer un document Débiteur	Documents AbaConnect	Utilisateurs Créanciers
Générer des clients	Base des clients AbaConnect	Utilisateur Créanciers ou Geco
Charger des clients	Base des clients AbaConnect	Utilisateur Créanciers ou Geco
Sauvegarder le client	Base des clients AbaConnect	Utilisateur Créanciers ou Geco

14. Extensions Interface API REST

14.1 Nouvelle entité "Paiements"

À partir de la version 2026, une interface REST pour les paiements est disponible pour l'application Comptabilité des débiteurs.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025). L'extourne des paiements sera prise en charge à partir de la version 2026.

14.2 Nouvelle action sur l'entité "Documents"

Avec la version 2026, les compensations peuvent être représentées via une interface REST. Par exemple, lorsqu'une facture doit être compensée par une note de crédit ou un paiement anticipé.

Une nouvelle action est disponible à cet effet sur l'entité "Documents".

14.3 Customers étendu avec champs de groupes de documents libres

À partir de la version 2026, les champs suivants peuvent être saisis, modifiés et supprimés dans l'interface client via API REST :

- Regroupement libre 1
- Regroupement libre 2
- Regroupement libre 3
- Regroupement libre A
- Regroupement libre B
- Regroupement libre C



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

14.4 Nouvelle entité "Frais de rappel".

À partir de la version 2026, une interface REST pour les rappels est disponible pour l'application Comptabilité des débiteurs.

14.5 Nouvelle entité "Procédure de rappel"

À partir de la version 2026, une interface REST pour les procédures de rappel est disponible pour l'application Comptabilité des débiteurs.

14.6 Nouvelle entité "Compensations"

À partir de la version 2026, une interface REST pour la compensation des documents avec paiements anticipés et notes de crédit est disponible dans la Comptabilité des débiteurs. (genres de paiement UVZ et VG).

Une action est également disponible pour l'interface. Elle permet d'extourner les traitements de compensation du programme 252 "Compensation automatique NCI, etc".

15. DeepBox / AbaScan Pro

15.1 AbaScan Classic n'est plus supporté à partir de la version 2026

L'analyse et le traitement des documents avec AbaScan ne seront plus supportés à partir de la version 2026. Pour l'analyse et le traitement des factures clients, il faut désormais utiliser AbaScan Pro ou DeepBox (Advance Box). Pour pouvoir utiliser AbaScan Pro ou DeepBox (Advance Box), une box doit être reliée dans le programme Q908.

Pour l'analyse, des jeux de propositions de type "Documents débiteurs" doivent être créés dans le programme Q942 "AbaScan Pro". Pour l'analyse manuelle dans le programme D111 "Imputation des documents", il faut utiliser le module UI "Liste d'importation" ou "Zone d'importation".

Les modules UI peuvent être affichés via le menu Action "Fenêtre / AbaScan". Pour chaque utilisateur, il est possible de placer les modules individuellement sur le masque.



Indication : Ces modules UI sont déjà disponibles depuis la version 2025. Pour plus de détails, voir les documents des nouveautés 2025 ou le document [KB-8836](#), chapitre 1.10.

L'inbox AbaScan (Q325), peut toujours être ouverte dans le programme D111 "Imputation des documents". Le traitement ultérieur des factures clients à partir de la boîte de réception n'est plus pris en charge. Dès que l'utilisateur veut appuyer sur le bouton de lecture, le message suivant apparaît :

"Le traitement par l'inbox n'est plus supporté. Veuillez utiliser la liste d'importation ou la zone d'importation dans D111 "Fenêtre → AbaScan".



Attention : Nous recommandons de traiter toutes les entrées Inbox de la Comptabilité des débiteurs en suspens, qui ont encore été analysées avec AbaScan Classic, avant la mise à jour à la version 2026. Dans la liste de contrôle de la mise à jour, ce point est explicitement mentionné comme "travail préparatoire". Si ce point n'est pas pris en compte, toutes les entrées Inbox en attente sans source "DeepBox" doivent être analysées à nouveau via la liste d'importation ou la zone d'importation. Dans le programme Q325, la colonne "Source" peut être affichée via la fonction "Traiter les colonnes".

The screenshot shows the 'Inbox' window in AbaScan Pro. The interface includes a menu bar (Fichier, Edition, Aperçu, Outils), a toolbar with various icons, and a sidebar with a tree view of folders like 'Partage', 'Comptabilité des débiteurs', and 'Documents'. The main area shows a preview of a document with contact information for ABACUS Demo AG and Stello AG. Below the preview is a table of documents with columns: DESCRIPTION, NOM DU FICHIER, TYPE, TAILLE, DERNIÈRE, CRÉÉ, UTILISATEUR, BLOQUÉ, RECONNAISSA..., and SOURCE. The 'SOURCE' column is highlighted with a red box.

DESCRIPTION	NOM DU FICHIER	TYPE	TAILLE	DERNIÈRE	CRÉÉ	UTILISATEUR	BLOQUÉ	RECONNAISSA...	SOURCE
Rechnung 1103 ...	Rechnung 1103 ...	pdf	120.5 KB	21.04.2023 17.0...	21.04.2023 17.0...	L'utilisateur n'exi...		URL	
Rechnung 1104 ...	Rechnung 1104 ...	pdf	119.3 KB	21.04.2023 17.0...	21.04.2023 17.0...	L'utilisateur n'exi...		URL	
Rechnung 1105 ...	Rechnung 1105 ...	pdf	120.8 KB	21.04.2023 17.0...	21.04.2023 17.0...	L'utilisateur n'exi...		URL	

La check-list pour le passage d'AbaScan Classic à AbaScan Pro se trouve ici : [KB-10138](#)



Indication : Les FAQ concernant AbaScan Pro sont listées dans le [KB-9824](#) .

15.2 Droits d'accès adaptés

Pour accéder aux jeux de propositions créanciers / débiteurs, il faut impérativement disposer des droits d'application Créanciers / Débiteurs.

Si les droits d'application correspondants ne sont pas disponibles, le jeu de propositions ne sera pas affiché à l'utilisateur et ne pourra pas être utilisé.



Information : Ce changement est déjà actif à partir de la version 2025 (SP de septembre).

15.3 La combinaison d'un document "déjà payé" et de "documents en suspens" ne déclenche pas de paiement

Si un document est saisi dans la DeepBox avec la mention "déjà payé", mais qu'il ne peut ensuite pas être traité automatiquement, le document se retrouve correctement dans les "documents en suspens". Lorsque le document est enregistré, il a correctement le statut "déjà payé" mais aucun paiement n'est imputé.

À partir de la version 2026, un paiement sera imputé pour cette constellation après le traitement à partir des "documents en suspens". La condition préalable est que la case "Activer l'imputation manuelle du paiement" soit cochée dans le programme D621 sous "Définitions / Saisie du document / Documents payés". Seule cette option permet de saisir une position de paiement direct.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

15.4 Reprendre la proposition de genre de prestation de DeepBox

Si un genre de prestation est indiqué dans la DeepBox, il était jusqu'à présent ignoré. Indépendamment du fait que le document ait été saisi directement ou enregistré via "Documents en suspens".

À partir de la version 2026, le genre de prestation sera toujours repris par la DeepBox. Si un genre de prestation non valable est indiqué, le document se déplace vers l'onglet "Documents en suspens". Lors du traitement ultérieur, le genre de prestation par défaut du compte est utilisé.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

15.5 Transmettre les informations de délimitation via DeepBox

Dans la DeepBox, une période de délimitation périodique peut être indiquée lors du traitement au niveau de l'en-tête ou des positions. Ces informations n'étaient pas traitées ultérieurement jusqu'à présent.

À partir de la version 2026, les informations de délimitation périodique seront également prises en charge pour les documents débiteurs. La condition pour cela est que le paramètre "Délimitation périodique" soit activé dans le programme F21 "Base des comptes" sur le compte qui sera imputé. De plus, la proposition de délimitation périodique (intervalle) doit être indiquée sur le compte ou via DeepBox. Si la proposition de délimitation périodique n'est pas connue ou si aucune délimitation n'est active sur le compte imputé, le document n'est pas délimité.

En-tête

< >
Facture (Reçu)
🗨️ ⌚

Adresse correspondante trouvée dans Abacus: numéro adresse=198 | numéro de fournisseur=44

Tags Éditer Tags

Informations de base

Langue	allemand
Numéro du document	1153
Date du document *	19.05.2025
Période	01.01.2025 - 01.05.2025
Date de livraison	
Numéro de l'ordre de commande	
Référence client	
Numéro de commande	
Échéance Jours / Date	30 18.06.2025
Escompte 1	
Escompte 2	

Position

Position bearbeiten

Position

Date

HK / NK Datum

Numéro de facture de livraison

Numéro de commande

De 01.01.2025

A 01.05.2025

Objet de référence

Compte

Projet

Section de frais

Section de frais 2

Contrat

Code

Taux TVA 0.0 %

Montant TVA 0.00

Total excl. 0.00

Quantité

Texte

Total incl. 0.00

Refuser & Supprimer
Suivant

7777 ABACUS-DEMO Rechnung 38.pdf 2 Pages

Page 1

Strassenverkehrs- und Schiffsamt
 Frongartenstrasse 5
 9001 St. Gallen
 CHE-494.534.328
 Telefon +41-06-260-08-38
 Website www.strassenverkehrs-undschiffa...
 E-Mail info@strassenverkehrs-undschiffa...

Sales Consulting AG
 Abacus-Platz 1
 9300 Wittenbach
 St. Gallen 19.05.2025

Rechnung 1153
 Auftragsref. Nr. 1153
 Kunden-Nr. 4
 Ihr Zeichen LXV
 Unser Zeichen WZ

Bestelldatum 04.04.2025
 Bestellreferenz P1000023
 MWST-Nr. CHE-494.534.328

Pos	Produktbezeichnung	Menge	Preis	Betrag
TVA	POSITIONS			
Position	Texte	Date HK/NK Datum De A	Numéro de facture de livraison Numéro de commande Objet de référence	Compte Projet Section de frais Section de frais 2
		01.01.2025 01.05.2025		Quantité Code Taux TVA Montant TVA Total excl. Total incl.

⚠️ Le total de la facture et le total des positions ne concordent pas

Total positions: 0.00 Appliquer le montant TVA 0.0 0.00 0.00

Différence: 530.55 Corriger les positions

15.6 Extension des champs d'utilisateur pour la définition du mapping

Pour les genres de documents "Facture envoyée" et "Note de crédit envoyée", il n'était jusqu'à présent pas possible de mapper les champs d'utilisateur.

À partir de la version 2026, les champs suivants peuvent être mappés avec des champs d'utilisateur pour les deux genres de documents :

Niveau en-tête	Niveau position
<ul style="list-style-type: none"> • Affaire • Procédure de rappel • Adresse de rappel • Responsable • Numéro libre 1- 3 • Code libre 1- 1 • Remarque • Compte collectif • SECT collective 1 et 2 • Personne de contact pour les rappels • Groupes de coûts • Secteur de rappel • Adresse de facturation • Type de compensation Immo • Numéro immeuble • Numéro de l'objet immobilier • Numéro Relation contractuelle • Numéro du contrat d'objet • N° de contrat sté coopérative • Catégorie de loyer • Virement bancaire texte 3 et 4 • Userfields DBL 	<ul style="list-style-type: none"> • Userfields DPS • Gre mouvement immobilisation • ID délimitation

15.7 DeepBox Division sur les positions (imputation inter-divisions)

Jusqu'à présent, la DeepBox ne permettait d'imputer qu'une seule division. Il n'était possible d'imputer que la DIV de la box ou la DIV de l'immeuble. La division de l'en-tête du document était automatiquement reprise sur tous les postes. Il n'était pas possible d'effectuer des imputations inter-divisions.

À partir de la version 2026, la division peut désormais être indiquée dans la DeepBox au niveau des positions. La division dans l'en-tête du document reste déterminée par la DIV de la box ou l'immeuble. L'imputation inter-divisions doit être active sur le mandant et dans la Comptabilité des débiteurs.



Information : Les détails du fonctionnement se trouvent dans le document [KB-10219](#).



Information : Cette nouveauté a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

15.8 Extension "Documents payés"

Dans le programme D621, des paramètres pour les "Documents payés" sont disponibles sous "Définitions / Saisie du document".

Si les deux paramètres étaient actifs, le paramètre "Activer l'imputation paiement avec extrait de compte" était plus fort. Aucun paiement direct n'était donc imputé. Même si un lieu de paiement entreprise et un compte Cofi étaient indiqués dans la DeepBox. Il n'était donc pas possible d'utiliser les deux paramètres en parallèle.

À partir de la version 2026, les deux paramètres peuvent être utilisés simultanément. Le paramètre "Imputation manuelle du paiement" n'est toutefois pris en compte que si la condition est remplie. Si la condition ne s'applique pas, "Activer l'imputation avec extrait de compte" est utilisé.


DOCUMENTS PAYÉS

Activer l'imputation manuelle du paiement

Condition pour le paiement manuel

Genre de paiement Paiements

Activer l'imputation du paiement avec extrait de compte / paiement électronique.

 **Information**

Le paramètre 'Activer l'imputation manuelle du paiement' n'est pris en compte que si la condition est remplie. Si seul le paramètre 'Activer l'imputation manuelle du paiement' est actif et que la condition est "true", un paiement manuel direct est imputé dans tous les cas avec le genre de paiement indiqué.

Si un paiement manuel direct doit être imputé dans tous les cas avec le genre de paiement indiqué, la condition "true" peut être définie.



Exemple : 80% des paiements ont été effectués par carte de crédit et sont ensuite comptabilisés via le programme E213 Imputation des mouvements de comptes. 20% des documents ont été payés en espèces. Dans ce cas, les deux paramètres doivent être activés. Pour "Activer l'imputation manuelle du paiement", la condition suivante peut être définie : **Compte = 1020**

Dès que le document est transmis dans la DeepBox avec "déjà payé" et le compte "1020", il s'agit d'un paiement en espèces. Le document est créé et le paiement manuel est enregistré. Si la condition n'est pas remplie, le paramètre "Imputation du paiement avec l'extrait de compte" s'applique.



Information : Cette nouveauté a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

15.9 Validation du taux de TVA

Dans le processus standard de la DeepBox / AbaScan Pro, le taux de TVA imprimé est important pour la recherche du code TVA.



Exemple :

The screenshot shows an invoice for Betonfix AG. The VAT rate is 8.1%. The interface includes a sidebar with metadata, a main invoice view with a table of items, and a bottom section for VAT validation.

Pos	Produktbezeichnung	Menge	Einheit	Preis	Betrag
1	1100 – Beton Neubau Standort Wittenbach	240	mts	210.00	50'400.00
2	Rabatt 2% pro m3	240	2%	-4.20	-1'008.00
Total Warenwert				CHF	49'392.00

At the bottom, the VAT validation section shows a tax rate of 8.1% and a total amount of 49'392.00 CHF. The target amount is 53'392.75 CHF.

Sur cette facture, un taux de TVA de 8,1% est imprimé. Dans ce cas, nous recherchons dans Abacus un code TVA approprié avec 8,1%. Si aucun taux approprié n'est trouvé dans les propositions, la facture se déplace dans l'onglet "Documents en suspens". Des informations détaillées sur la détermination du code TVA DeepBox / AbaSan Pro se trouvent dans le document [KB-8836](#) → "Recherche du code TVA".

Il n'est pas toujours possible d'imputer le taux de TVA imprimé. Dans de nombreux cas, il existe également des branches dans lesquelles certaines charges et certains produits sont exonérés de la TVA (par ex. villes, communes, etc.).

À partir de la version 2026, il est possible de désactiver la détermination standard de la TVA DeepBox / AbaScan Pro pour de tels cas, avec des conditions à définir individuellement. Les conditions se trouvent dans le programme D621 sous "Définitions / Traitement automatique / Validation du taux de TVA".

Il est possible de créer un nombre quelconque de conditions. Si plusieurs ont été définies, il n'est pas nécessaire qu'elles s'appliquent toutes, une seule suffit. Dès que la condition est remplie, la détermination de la TVA DeepBox / AbaScan Pro n'a plus lieu selon la [KB-8836](#). Le code TVA est proposé de manière identique à la saisie manuelle des documents. Ainsi, les propositions sont prises en compte par les programmes D31 "Base des clients", F21 "Base des comptes" et F515 "Propositions". Dans ce cas, le taux du code TVA proposé ne doit pas correspondre au taux imprimé sur la facture.

The screenshot shows the configuration screen for VAT rate validation. It includes an information message and a list of conditions.

VALIDATION DU TAUX DE TVA

Information
Si la condition définie est remplie, la validation du taux de TVA est désactivée dans la DeepBox. Le code TVA est proposé de manière identique à la saisie manuelle des documents.

FORMULE DE CONDITION

- Document.Positions.Division = 10
- Document.Positions.CostCenter = 111
- Document.Positions.Account = 3000

Ajouter condition

Pour tous les autres cas où les conditions ne s'appliquent pas, le code TVA continue d'être proposé selon la détermination TVA DeepBox / AbaScan Pro [KB-8836](#).



Exemple :

Situation initiale

Formule de condition :	Section de frais = 111
Proposition de code TVA dans Abacus :	D31 Base des clients = 312 (2,6%) F21 Base des comptes (3005) = 316 (0.0 %) F515 = Pas de code TVA proposé

Un document a été saisi dans le D111 "Imputation des documents" avec la section de frais 111. Comme la condition est remplie, le taux de TVA de 8,1% imprimé sur la facture ne doit pas être imputé. Au lieu de cela, Abacus contrôle à quel niveau (D31, F21, F515) une proposition de code TVA est enregistrée et est donc proposée de manière analogue à la saisie manuelle des documents.



Indication : Si la DeepBox / AbaScan Pro doit être désactivée dans tous les cas et que le code TVA doit toujours être proposé selon la saisie manuelle des documents, une seule condition peut être définie avec "true" dans le programme D621 "Paramètres de l'application".

VALIDATION DU TAUX DE TVA

i **Information**
Si la condition définie est remplie, la validation du taux de TVA est désactivée dans la DeepBox. Le code TVA est proposé de manière identique à la saisie manuelle des documents.

FORMULE DE CONDITION

true

⏪ ⏩



Information : Cette nouveauté a été ajoutée à la version 2025 (SP du 15.09.2025).

15.10 Prise en charge d'autres types de documents

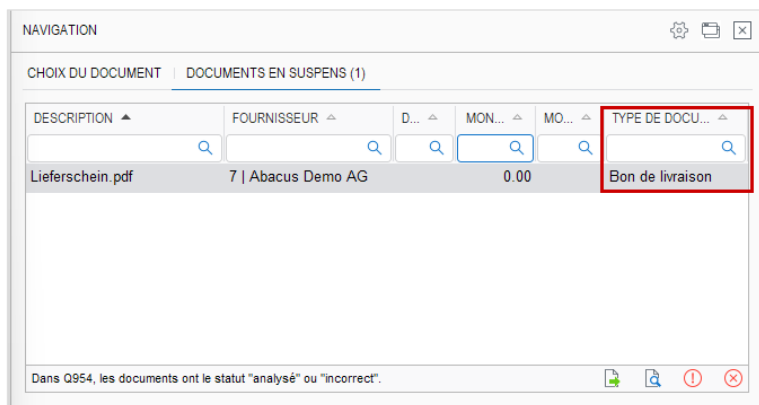
Avec l'ancien traitement AbaScan, tous les types de documents pouvaient être importés dans l'Inbox de la Comptabilité des débiteurs. Cela est désormais également possible dans l'environnement AbaScan Pro.

Si un document de type "Confirmation de commande" était par exemple traité dans le jeu de propositions des débiteurs, il n'était jusqu'à présent pas transmis aux débiteurs et restait dans le programme Q954 après l'analyse.

Désormais, tous les types de documents qui ont été analysés et traités via un jeu de propositions de débiteurs sont déplacés dans les documents en suspens. Seuls les types de documents "Facture envoyée" et "Note de crédit envoyée" peuvent être traités directement dans l'onglet "Documents en suspens" et une facture ou une note de crédit peut être enregistrée. Pour tous les autres types de documents, seule l'entrée dans l'onglet "Documents en suspens" est enregistrée, comme pour le document de type "Rappel reçu" (Crédi). Diverses actions de suivi, comme par exemple "classement dans dossier", seront prises en charge ultérieurement.



Indication : Dans l'onglet "Documents en suspens", la colonne "Type de document" peut être affichée. Ainsi, il est toujours possible de voir quel type de document a été enregistré.



En cliquant sur le bouton "Afficher l'erreur" et dans le "module UI Protocole de traitement des documents", le message suivant apparaît :

"Seuls les documents de type 'Facture' & 'Note de crédit' peuvent être traités directement."

15.10.1 Tenir compte de la direction du document

Lors de l'analyse d'un jeu de propositions, la direction a été donnée jusqu'à présent. Ainsi, un document analysé via un set par défaut des créanciers (direction = "IN") était toujours un document "entrant".

Via le jeu de propositions des débiteurs (direction = "OUT"), il en résultait toujours un document "sortant".



Exemple : Une facture qui est clairement "sortante" a été analysée via un jeu de propositions des créanciers, le résultat est un document avec le type de document "Facture (entrante)".

Ce comportement peut maintenant être désactivé dans le programme Q621 "Paramètres de l'application" sous "Abacus Toolkit - AbaScan Pro - Général". Ainsi, la détermination du type de document est toujours laissée à l'analyse DeepO.

16. Nouvelles spécifications QR

À partir de novembre 2025, de nouvelles directives pour la facture QR entrent en vigueur. Celles-ci doivent désormais être établies selon les lignes directrices version 2.3. Les principales adaptations sont la prise en charge exclusive de l'adresse structurée (division de l'adresse du Swiss QR Code en éléments distincts) et l'introduction de davantage de trémas et de caractères spéciaux.



Indication : Cette modification a été ajoutée à la version 2024 (SP du 15.09.2025) et à la version 2025 (HF du 15.11.2025).